Ville de
Sainte-Anne-des-Monts
Gaspésie

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 25-972 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES ET DES COMPENSATIONS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2026

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit:

1) Lors de la séance du conseil tenue le 17 décembre 2025, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a adopté le Règlement 25-972 décrétant l'imposition des taxes foncières et des compensations pour les services municipaux pour l'année 2026.
2) Ce règlement décrète l'imposition des taxes foncières et des compensations pour les services municipaux pour l'année 2026.
3) Ledit règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

SAINTE-ANNE-DES-MONTS, ce 6 février 2026

Andréanne Tousignant, greffière